

AFFAIRE N° 14

RELÈVEMENT des TARIFS de la CONCESSION du SERVICE des EAUX

M. le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 30 Octobre 1950

Mesdames,

Messieurs,

Le tarif de la concession du Service des Eaux fixé à 200 Frs la prise de 3 litres 33 minute, depuis le 1er janvier 1942, n'a subi jusqu'ici aucune modification.

En raison des lourdes charges qui incombent la Commune, il y a lieu de créer, à son budget de nouvelles ressources.

En conséquence, je vous propose, à partir de 1er Janvier 1951, de porter à 1.000 Francs la concession d'une prise d'eau./.

P. le Maire

Le 1er Adjoint ff. de Maire

Signé : VALON MORRAU

M. LAPIERRE. - Ne pourrait-on pas procéder par étape ?

M. COUILLOUX. - Cela gêne surtout les petites bourses, M. Le Maire ?

M. LE MAIRE. - Si nous procédons par paliers nous tombons dans le problème crucial: centimes additionnels devant compléter le manque de recettes.

M. COUILLOUX. - Pour la classe malheureuse de la Montagne ne pourrait on pas fixer la somme de 500 frs par exemple. Si encore on pouvait envisager la possibilité de construire des fontaines publiques.

M. LE MAIRE. - C'est prévu dans le plan de réalisation.

M. LAWSON. - Où se trouve le plan ?

M. LE MAIRE. - Le plan a été envoyé au Directeur des Affaires Economiques.

M. LAWSON. - A quel moment ce plan a-t-il été étudié ?

M. PARIS. - Vous n'avez pas participé à son étude étant absent du Département, mais M. Couilloux a accompagné M. Dalmais qui en est l'auteur.

M. LAWSON. - C'est ce que je tenais à faire préciser.

M. RIVEST. - C'est du reste à la suggestion du collègue Couilloux qu'on a songé à la captation des 2 sources, M. Couilloux qui connaît bien la Montagne, ayant déclaré que la captation de l'une des deux seulement, ne suffirait pas à l'alimentation en eau de la localité.

M. COUILLOUX. - Je tiens à signaler qu'au dessus du Bras Citron il y a la source du Bras Guillaume qui peut donner 10 litres seconde en plein étiage. En captant ces deux sources, la Montagne pourrait avoir 20 litres seconde en plein étiage.

M. LAPIERRE. - Le pompage de la Rivière St-Denis ne peut donner qu'une eau polluée tandis que l'eau de la source du Bras Citron est très limpide et si le captage du Bras Guillaume est possible la Montagne pourrait avoir de l'eau abondamment.

Le Conseil Municipal pourrait émettre le vœu que le captage du Bras Citron et celui du Bras Guillaume soient pris en considération.

M. PARIS.- Le travail de M. Dalmais a porté sur les deux projets qui ont été envoyés au Bureau du FIDOM.

M. LAUBON.- Nous pouvons émettre le vœu suivant: 1°- que les concessions soient révisées - 2°- que les fontaines publiques soient prévues corrélativement avec l'augmentation des prises d'eau.

M. LE MAIRE.- En attendant nous pouvons faire construire cinq à six fontaines publiques en prélevant les crédits nécessaires sur le budget communal.

M. SAUGER.- Ne pourrait-on pas savoir l'utilisation des 13.000.000 accordés tout récemment par le FIDOM.

M. LE MAIRE.- Nous devons entreprendre pour 217 millions de travaux sous la rubrique "Adduction d'eau".

Une première tranche de 13 millions va être employée à la construction d'un bassin filtrant et cela en plein accord avec le Directeur du Service de Santé.

Il est possible que la construction du bassin, l'achat des filtres n'absorbent pas la somme indiquée. Dans ce cas le supplément toujours dans le cadre "adduction d'eau" serait employé à l'achat de tuyaux et les travaux de remplacement des canalisations anciennes ou pose de nouvelles canalisations commenceraient.

Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur la désignation du secteur par où commenceront les travaux.

M. SAUGER. - Vu le manque d'eau dans certains quartiers, tels que Donenjed - Bois de Nelles - Moufia, je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir envisager la possibilité de faire quelque chose pour ces localités déshéritées.

M. le MAIRE. - Nous commençons de grands travaux. S'ils sont menés à bien comme je l'espère la question si importante de l'eau sera résolue. En attendant et aussi rapidement que nous le pourrons, des fontaines publiques seront mises là où le Chef de la Régie des Eaux nous dira que c'est indispensable.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
M. Denis le 28 décembre 1950  
le 1<sup>er</sup> Général  
le Chef de Division délégué  
signé: Gavarini

Approuvé  
M. Denis le 17 janvier 1951  
le Préfet  
Signé: Roland Béchoff